

Avril 2019

ABENDROT  
INFO

N° 63



## ÉQUITÉ

Comment nous réduisons la redistribution non voulue

Page 6

---

## RENFORT

Nouveau savoir-faire pour la Commission Titres

Page 7

---

## RÖSSLI HÜ

Réouverture d'un restaurant vénérable [photo]

Page 9

---

## ÉDITEUR

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

## RÉDACTION ET RÉALISATION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

## PHOTOGRAPHIE

Stefan Maurer (couverture, p. 9) | Tom Bisig (p. 8)

## IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

## PAPIER

Z-Offset | papier mix FSC

## TIRAGE

13 150 exemplaires

Avril 2019

# SOMMAIRE

Éditorial .....	4
À noter / Bon à savoir .....	5
Moins de redistribution non voulue .....	6
Renfort à la Commission Titres .....	7
Retour à la Eulerstrasse .....	8
Le «Rössli» devient le «Rössli hü» .....	9
Prestations de courtage transparentes .....	10
Première estimation des comptes annuels .....	12
Communications importantes .....	13
Cours: désormais aussi pour les membres de CPP .....	14
Nouvelles entreprises affiliées depuis le printemps 2018 .....	15

## STABILITÉ À LONG TERME EN DES TEMPS INCERTAINS

Les modèles familiaux changent. L'évolution des cours de la Bourse ces dernières années s'est transformée. Elle est caractérisée par une volatilité renforcée, la succession des hauts et des bas a augmenté, et les mouvements brusques s'intensifient. Outre la situation géopolitique instable et la correction du marché attendue par de nombreux acteurs, cette situation est également une conséquence de l'automatisation: avec leurs algorithmes, les ordinateurs décident en l'espace de millisecondes des ventes et des achats et les déclenchent automatiquement.

2017 a été une bonne année pour l'indice boursier suisse, le Swiss Market Index (SMI): il a progressé de 14,1 %. En revanche, le SMI a perdu plus de 10 % au cours du deuxième semestre 2018. Mais à la fin du mois de janvier 2019, ces pertes avaient été à nouveau largement regagnées.

La fin de l'année et donc le jour de référence pour la clôture de l'exercice s'est située au cœur de cette évolution en dents de scie: comme toutes les caisses de pensions, nous clôturons nos comptes le 31 décembre. **Le résultat annuel comporte par conséquent toujours une composante aléatoire.** À cause des importantes pertes boursières en décembre, la Fondation Abendrot a subi en 2018 un déficit d'environ 2,5 %. Si l'exercice avait été clôturé fin janvier, ce chiffre aurait été tout différent.

Pour le Conseil de Fondation, la stratégie d'investissement à long terme importe donc davantage que les comptes annuels soumis aux contingences du moment.

**Et dans ce domaine, nous sommes extrêmement bien positionnés.** Observée sur le long terme, notre stratégie a fait ses preuves. Des placements diversifiés, une part importante d'immobilier et des risques monétaires toujours contrebalancés par des garanties nous permettent de maintenir les pertes éventuelles au plus faible niveau possible. Malgré les chiffres de clôture négatifs, le taux de couverture demeure au niveau rassurant de 106 %. Nous sommes donc également bien armés pour des turbulences à venir.

Nous ne visons cependant pas seulement des rentes sûres. **Nous avons aussi le souci de réaliser des investissements toujours plus directs et durables.** De cette manière, nous obtenons de bons rendements et créons simultanément une plus-value avec une utilité sociale et écologique.

Markus Staub  
membre du  
Conseil de  
Fondation



## À NOTER / BON À SAVOIR

### NOUVEAU BIEN IMMOBILIER

La Fondation Abendrot a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier «Webergut» à Zollikofen. À long terme, il est prévu de transformer et de réaffecter l'immeuble commercial. Ainsi seront créés près de 80 appartements à prix abordable. En attendant le début des travaux, vraisemblablement en 2022, les locaux sont loués.

### ASSURER SON PARTENAIRE

Les personnes non mariées ou qui ne vivent pas en partenariat enregistré, et qui souhaitent assurer leur partenaire, doivent établir et remettre de leur vivant à la Fondation une déclaration de clause bénéficiaire.

### INFORMER À TEMPS LA CAISSE DE PENSIONS

Un retrait en capital de l'avoir de vieillesse doit être déclaré par écrit à la Fondation Abendrot au plus tard six mois avant le départ à la retraite prévu.

### FACTURE TRIMESTRIELLE ÉLECTRONIQUE

Depuis l'année passée, vous pouvez vous faire adresser la facture trimestrielle par e-mail sous forme de fichier PDF protégé par mot de passe. Cela simplifie l'administration tout en réduisant la consommation de papier. Si vous souhaitez bénéficier de la facture trimestrielle électronique, envoyez-nous un e-mail: [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch)

## MOINS DE REDISTRIBUTION NON VOULUE

Le thème mis à l'honneur l'année dernière à la Fondation Abendrot était celui de la «transparence». La transparence impose aussi de dire ouvertement les vérités désagréables. Nous abaissons le taux de conversion et nous expliquons ouvertement pourquoi nous y sommes contraints.

Le calcul effectué avec le taux de conversion actuel ne débouche pas sur le résultat escompté. Nous vivons de plus en plus longtemps alors que les produits d'intérêts sont en baisse. Ces deux évolutions grèvent la situation des caisses de pensions. Sans compter que 2018 a été une année particulièrement mauvaise pour les investissements, la plupart des institutions de prévoyance ont dû afficher une performance négative.

Ces développements font que des montants de plus en plus importants sont déplacés depuis les actifs vers les bénéficiaires de rentes. D'après la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), près de 7 milliards de francs sont ainsi redistribués en Suisse tous les ans. Cette redistribution n'a toutefois pas sa place dans le deuxième pilier. Pour créer davantage d'équité, le Conseil de Fondation a décidé après des discussions en profondeur, et avec énormément de réticence, d'abaisser une fois de plus le taux de conversion des rentes. Celui-ci sera ramené début 2020 de 6,0 à 5,6%. À partir de l'année prochaine, le nouveau

taux s'applique immédiatement aux nouvelles affiliations. Les employés déjà assurés à la Fondation Abendrot le 31.12.2019 bénéficient d'une solution transitoire graduée.

Cet abaissement réduit certes la redistribution non voulue, mais il se traduit aussi par des rentes plus faibles. Le Conseil de Fondation souhaite amortir cette réduction des rentes. Du fait de la baisse du taux de conversion, une partie des provisions constituées pour le taux de conversion trop élevé est libérée. Afin de contrer les pertes de rentes, les quelque 18 millions de francs qui participaient au financement des provisions seront répartis entre les assurés.

Et pour atténuer encore davantage la baisse des rentes futures, des adaptations du plan de prévoyance peuvent être effectuées. Nous vous apporterons volontiers notre concours pour trouver une solution adaptée à votre entreprise.

## RENFORT À LA COMMISSION TITRES

Depuis la création de la Commission Titres en 2015, Paolo Wegmüller (ci-contre), diplômé en économie bancaire, lui a fait bénéficier de son savoir. Ayant présidé pendant de longues années le Conseil de Fondation d'Abendrot et fondateur de la banque bâloise Freie Gemeinschaftsbank, il a toujours pu recourir à des trésors d'expérience et su convaincre par sa connaissance approfondie de l'univers des titres. Mais fin 2018, Paolo Wegmüller a également quitté la Commission Titres.



Un successeur lui a été trouvé en la personne du docteur Julian Kölbl. Diplômé d'économie et âgé de 34 ans, il est originaire de Tübingen et a fait ses études à l'EPF de Zurich et à l'Université d'Oxford. Il est chargé



de recherche et d'enseignement dans le domaine des finances durables et de la gestion de fortune privée à l'Université de Zurich (CSP). Dans ce cadre, il coordonne les activités de recherche et dirige une équipe de sept personnes. Alliant la jeunesse à la compétence technique dans le domaine de la durabilité, Julian Kölbl apporte un vent nouveau dans la Commission et la complète à la perfection.

Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à Paolo Wegmüller pour son engagement sans faille et ses immenses mérites. À Julian Kölbl, nous souhaitons de prendre un bon départ dans la Commission Titres.

### QU'EST-CE QU'UNE COMMISSION?

La Fondation Abendrot a créé deux commissions: l'une pour l'immobilier, l'autre pour les titres. Elles sont composées de membres du Conseil de Fondation et d'experts externes. Elles appliquent la stratégie d'investissement et contrôlent en permanence les effets des placements.

Plus de détails sur  
[www.abendrot.ch/ueber-uns](http://www.abendrot.ch/ueber-uns)

## RETOUR À LA EULERSTRASSE

Il y a 23 ans, la Fondation Abendrot faisait l'acquisition de l'immeuble de situation centrale dans la Eulerstrasse 43 à Bâle, avec un grand jardin. Les locataires de la propriétaire précédente, la Basler Mission, avaient été repris. Pendant de nombreuses années, les locataires avaient préféré habiter à faible coût plutôt que de faire rénover les appartements. En 2017, en raison de conduites défectueuses, il n'a plus été possible de repousser l'assainissement des lieux.

Les huit appartements ont été remis à neuf de fond en comble. Non seulement les cuisines et les salles de bain, mais aussi les planchers et le parquet ont été remplacés. Les murs et les plafonds ont été rafraîchis. À l'étage supérieur, les plans ont été optimisés et correspondent aux plans des étages inférieurs.

Côté jardin, une salle commune spacieuse et une salle de loisirs remplacent les anciennes places de parking. Les deux nouvelles pièces possèdent de grandes fenêtres et s'ouvrent sur le jardin. La salle commune ne favorise pas seulement la cohabitation dans l'immeuble, mais sert aussi de buanderie.

Les rénovations ont été achevées fin 2018. Les appartements de 3 ou 4 pièces, attrayants et bien situés, sont à nouveau loués. Étant donné qu'il était impossible d'imposer aux locataires la pénibilité des travaux, les appartements ont dû être rénovés à vide. Mais les locataires ont eu la possibilité de réintégrer leur immeuble une fois les travaux achevés.



## LE «RÖSSLI» DEVIENT LE «RÖSSLI HÜ»

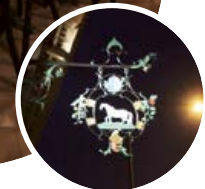
Longtemps plongé dans le sommeil à l'image de la Belle au bois dormant, le vénérable restaurant Rössli de Root a réouvert ses portes. Une nouvelle ère a été inaugurée par une belle fête le 24 janvier 2019. Les nombreux invités qui remplissaient la salle principale purent entendre le récit d'anecdotes et d'histoires autour du «Rössli».

Le bâtiment délabré a été rénové par un travail minutieux et effectué avec amour, et complété par une nouvelle aile. Sous le nom de «Rössli hü», les hôtes trouvent un local attrayant et convivial, qui enrichit de nouvelles influences une longue tradition. Des chaises empoussiérées ont été ressorties de la remise, restaurées et complétées par des chaises modernes. Dans la cuisine également, les recettes anciennes sont associées à de nouvelles créations. Mais on procède de manière tout à fait traditionnelle pour mijoter, fumer, sécher et conserver les aliments. Les achats se font le plus largement possible dans la région. Les six salles et

pièces distinctes conviennent à l'organisation de fêtes et de banquets pour les circonstances les plus variées.

Au-dessus du restaurant et de la nouvelle aile, huit appartements de 2,5 à 4,5 pièces sont loués. Le charme et le caractère des temps anciens sont conservés et conjugués avec les exigences contemporaines de l'aménagement. Les appartements de location sont caractérisés par des plans bien élaborés.

Pour davantage d'informations:  
[www.roessli-hue.ch](http://www.roessli-hue.ch)



# PRESTATIONS DE COURTAGE TRANSPARENTES

Nous attachons une très grande importance à un contact direct et personnel avec nos clients. Certaines sociétés confient cependant volontiers leurs opérations de caisses de pensions à des courtiers. Nous collaborons également avec plaisir avec ces courtiers, toutefois certaines conditions doivent être remplies – et les coûts répartis équitablement.

Nous souhaitons que nos clients bénéficient d'une solution de caisse de pensions optimale. Les courtiers qui ne songent qu'à obtenir les provisions les plus élevées possibles ne parviendront pas à traiter avec nous. Il en va de même pour les courtiers qui ne partagent pas nos valeurs et notre philosophie.

Il nous importe en outre que les prestations de courtage soient facturées de manière transparente. Le courtier propose ses services au client à titre «gracieux». Il exige en revanche de la caisse de pensions une commission ou courtage. Ces commissions ou courtages pèsent sur les frais administratifs généraux. Cela signifie que tous les assurés doivent supporter ces coûts – qu'ils recourent ou non aux prestations de courtiers.

Cette solution n'est pas satisfaisante. La Fondation Abendrot informe par conséquent régulièrement les entreprises des coûts occasionnés par les courtiers mandatés. Le Conseil de Fondation a par ailleurs pris une mesure supplémentaire dès la mi-2016. Comme les courtiers avec des contrats en cours profitaient d'une disposition transitoire sur trois ans, la nouvelle mesure entrera pleinement en vigueur en juillet 2019. Elle comporte pour l'essentiel trois éléments:

- 1 En règle générale, seules sont versées des commissions d'apport uniques.**
  - 2 Les versements récurrents doivent faire l'objet d'une demande écrite.** La condition préalable est que le courtier assure l'affiliation d'au moins 3 petites sociétés (moins de 11 assurés) ou d'une grande société (11 assurés ou plus). Si ces conditions ne sont pas remplies, aucun courtage n'est versé.
  - 3 À partir de 2020, les frais de courtage seront facturés aux sociétés qui recourent à ces prestations.** Les employeurs qui font appel à des prestations de courtiers acquittent une majoration pour courtage de 0,04 % sur le salaire AVS. Les grandes entreprises (à partir de 100 assurés) bénéficient d'une majoration réduite de 0,03 %. La première facturation sera établie fin 2020.
- ❖ Ces dispositions permettent de répartir les frais selon le principe du responsable-payeur. Ce qui est plus équitable et plus transparent. Cette majoration modérée ne couvre qu'une partie des coûts totaux, mais elle est un signe de solidarité.

D'après une étude, les caisses de pensions ont versé en 2017 à l'échelle de toute la Suisse un total de

**309 millions de francs**

aux courtiers. Dans certaines caisses de pensions, les versements de courtages ont représenté un quart des frais administratifs généraux.

# PREMIÈRE ESTIMATION DES COMPTES ANNUELS

2018 a été une mauvaise année pour les investisseurs. La Fondation Abendrot n'a pas non plus été épargnée. Nous sommes contraints d'afficher une performance négative. Par conséquent, le taux de couverture baisse lui aussi. En revanche, la large confiance dont nous bénéficions nous fait grand plaisir: le nombre d'assurés augmente pour la 15<sup>e</sup> fois consécutive, et nous avons franchi la barre des 12 000.

Comme les comptes annuels ne sont pas établis de manière tout à fait définitive, les chiffres clés de l'exercice peuvent encore légèrement varier.

## Assurés, bénéficiaires de rentes et entreprises affiliées

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Assurés actifs	12 236	11 765	+ 4,0%
– dont femmes	7 434	7 093	+ 4,8%
– dont hommes	4 802	4 672	+ 2,8%
Bénéficiaires de rentes	1 832	1 634	+ 12,1%
Entreprises affiliées	1 232	1 264	– 2,5%
Cotisations (en millions de francs)	95,5	89,6	+ 6,6%

## Chiffres clés provisoires de l'exercice

Total du bilan (en millions de francs)	env. 1893,9	1821,3
Performance	env. – 2,5%	4,32%
Taux de couverture	env. 106%	111,25

# COMMUNICATIONS IMPORTANTES

## ❖ Révision du règlement sur les liquidations partielles

Le Conseil de Fondation a modifié avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 l'article 12 du règlement sur les liquidations partielles.

En cas d'affiliation d'un employeur à la Fondation Abendrot, la structure de prévoyance doit entrer par un achat dans les provisions nécessaires (provisions techniques, réserve pour fluctuation de valeur, fonds libres). Si ces fonds devaient ne pas être apportés, le montant manquant est retenu au niveau de la structure de prévoyance.

Si, à la résiliation d'un contrat d'affiliation, il se produit une liquidation partielle, le montant manquant nominal retenu est déduit du droit individuel détenu sur les provisions techniques, la réserve pour fluctuation de valeur et, s'ils existent, les fonds libres. Cette disposition garantit qu'aucun montant n'est transféré qui n'a pas été financé par l'entreprise sortante.

L'autorité de surveillance BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel a approuvé par décision du 29.08.2018 le règlement des liquidations partielles valable depuis le 01.07.2018.

Le règlement peut être consulté en ligne par toutes les personnes intéressées ou être demandé auprès de la Fondation Abendrot.

## ❖ Taux d'intérêt stables

En dépit d'une année d'investissement difficile, les taux d'intérêt demeurent inchangés pour 2019. La Fondation Abendrot fera à nouveau porter des intérêts de 1,5% aux cotisations d'épargne de l'exercice en cours. Cela représente 50% de plus que le minimum fixé par la loi.

Le taux d'intérêt technique demeure sans changement à 2%. L'objectif du Conseil de Fondation est d'aligner les intérêts appliqués aux cotisations d'épargne sur le taux d'intérêt technique. Cet alignement réduit en effet la redistribution entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

## ❖ Bien clarifier les perceptions de capital

Nous rappelons qu'au cours des trois années suivant un achat dans la caisse de pension, une perception de capital n'est pas autorisée du point de vue fiscal. Si une perception de capital a lieu pendant cette période, il est possible que l'administration fiscale supprime après coup la déductibilité fiscale de l'achat. Avant d'effectuer un retrait de capital (p. ex. versement anticipé pour propriété d'un logement), informez-vous des conséquences auprès de votre administration fiscale pour éviter les mauvaises surprises.

# COURS: DÉSORMAIS AUSSI POUR LES MEMBRES DE CPP

Chaque entreprise affiliée dispose de sa propre commission de prévoyance du personnel. Elle fait office d'interface entre nous, caisse de pensions, et les assurés. Nous souhaitons impliquer plus fortement les commissions de prévoyance du personnel.

C'est pourquoi nous proposons depuis 2019 des cours pour membres des CPP. Les participants y apprennent ce que les CPP sont habilités à décider et les droits dont elles disposent. Le premier cours CPP se tiendra le 13 juin 2019.

Le cours très apprécié «Ce que je dois savoir sur le thème des caisses de pensions» est lui aussi encore proposé. Les assurés peuvent ici s'intéresser de près au thème de la prévoyance et poser leurs questions directement à nos expertes et experts. Le prochain cours aura lieu le 10 septembre 2019. Si vous le souhaitez, nous réalisons aussi ce cours directement dans les locaux des entreprises affiliées.

## FORMATION POUR LES MEMBRES DE CPP

Jeudi 13 juin 2019  
14 h 00 - 15 h 30

Fondation Abendrot,  
Güterstrasse 133, Bâle

## CE QUE JE DOIS SAVOIR SUR LE THÈME DES CAISSES DE PENSIONS

Mardi 10 septembre 2019  
17 h 00 - 18 h 30

Fondation Abendrot,  
Güterstrasse 133, Bâle

Vous pouvez vous inscrire aux deux cours:  
par e-mail [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch)  
ou par téléphone 061 269 90 20

## Nouvelles entreprises affiliées depuis le printemps 2018

---

3FO Förderorganisation AG

---

aargauerwasser gmbh

---

alliance F

---

Architekten-Kollektiv AG

---

Berner Münster Kinder- und Jugendchor

---

Buchner Bründler Architekten AG

---

Bürgergemeinde Allschwil

---

ConTatto GmbH

---

DFB Dampfbahn Furka-Bergstrecke AG

---

educampus AG

---

Einwohnergemeinde Duggingen

---

Fagus Suisse SA

---

Geheimgang 188 GmbH

---

Integrare

---

Jugendarbeit Dornach

---

Manufaktur Marton GmbH

---

Marthastift

---

Matthea Geburtshaus GmbH

---

Milchjugend

---

Naturzentrum Pfäffikersee

---

Osteopathie im Silo

---

Pierre Rippstein AG

---

Praxis für Osteopathie

---

Pristem SA

---

Raccoon Works AG

---

Schweizerische Gesellschaft  
für Geschichte

---

SP Baselland

---

Steinhauser Steinhauer

---

Textilpiazza Kultur

---

Trisul, Stefan Rudin

---

Verein Frauenfelder FilmfreundInnen

---

Verein Hestia

---

Verein Jugendarbeit.digital

---

Verein Pro Teilzeit

---

Verein sozialinfo.ch

---

Verein WORTSTELLWERK – Junges  
Schreibhaus Basel

---

Wohngenossenschaft Bündnerstrasse

## SOYEZ LES BIENVENUS CHEZ ABENDROT!



# RÉÉDITION DE L'OUVRAGE SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



Notre membre fondateur et directeur pendant de nombreuses années, Hans-Ulrich Stauffer, a remanié son ouvrage intitulé «**Berufliche Vorsorge in a nutshell**» [La prévoyance professionnelle en bref]. Ce livre propose une approche aisée des bases juridiques de la prévoyance professionnelle et traite l'obligation d'assurance de même que ses prestations, son application et son imposition.

L'ouvrage peut être commandé au prix de 30 francs auprès de la Fondation Abendrot

✦✦✦ [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch)

---

Nos heures de bureau: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter: abonnez-vous à notre Newsletter périodique à l'adresse [www.abendrot.ch/newsletter](http://www.abendrot.ch/newsletter)

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
T 061 269 90 20 | [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch) | [www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)

---